



Non respect des droits à l'image.

Par **Mathilde Penault**, le 11/06/2011 à 20:10

Bonjour,

Je me présente, je m'appelle Mathilde Penault, j'ai 20ans et je suis mannequin en free lance (l'année dernière en agence).

Il y a quelques mois de ça, on m'a proposé un shooting pour une marque de maroquinerie, Matias Mercapide, sur Bordeaux. On m'avait assuré que la photo servirait pour le Madame Figaro (le supplément féminin du Monsieur Figaro) et que le shooting serait rémunéré. Finalement, on ne m'a donné qu'un chèque de 80 euros, parce que le directeur artistique de la marque, qui s'est occupé du shooting, considérait que je n'étais pas une " vraie mannequin " comme dans une agence alors que le fonctionnement du freelance reste du même ordre que dans les agences, la rémunération pour les prestations est censée être la même. Le problème aurait été réglé si la marque n'avait pas plus tard utilisé cette photo - et donc mon image - à mon insu, sans que je ne sois prévenue de quoi que ce soit, et ce dans différent endroits : sur le stand de la marque au Jumping de Bordeaux ainsi qu'à la Foire Expo de Bordeaux et apparemment aussi dans leur magasin (également sur Bordeaux). Je précise que je n'ai signé aucun contrat de cession de droits à l'image avec eux, je pense donc qu'ils sont en tort et que c'est illégal.

Pourriez-vous s'il vous plaît m'éclairer sur le sujet et répondre à mes questions, je vous en serais très reconnaissante :

- Comment celà se passe t-il dans ce cas là ? Que dois-je faire ?
- Suis-je en droit de réclamer le retrait des photos ?
- De réclamer des dommages et intérêts ?
- Si oui, les dommages et intérêts se présentent sous quelle forme ?

- Comment dois-je aborder le sujet et les réclamations avec la marques ?

Je vous remercie d'avance et je vous souhaite une bonne soirée.

Cordialement,
Mathilde.

PS : mon adresse mail : m.penault33@gmail.com